AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 20-6-70 075223

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3e
Tél. 60-95-87 et 60-94-91 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

1er supplément au bulletin N° 117 de juin 1970 16 juin 1970 page 18

AVERTISSEMENTS

VIGNE

BLACK-ROT (zones contaminées) - MILDIOU - Les traitements précédents devront être renouvelés d'urgence (si celà n'a pas été fait sur le champ) dans les régions ci-dessous affectées par les orages du 7 au 9 juin.
AIN: 46, 47, 48, 49, 52 et 119
ARDECHE: en entier sauf 149 et 150 - DROME: en entier
ISERE: 105, 108, 109, 110, 112, 113, 116, 117, 118, 119 et 120. - LOIRE: 4 et 5
RHONE: environs immédiats de Villefranche
SAVOIE: 81, 85, 86, 88, 89, 91 et 93 - HTE SAVOIE: 60, 61, 62, 65, 68 et 72

Dans les autres régions, renouveler les traitements environ 3 jours après la prochaine précipitation importante.

VERS DE LA GRAPPE (zones froides seulement) - La protection devra être assurée jusqu'au 22 juin uniquement dans les vignobles de la Loire (sauf vallée du Rhône) et de la Hte Savoie ainsi que dans la partie supérieure des autres vignobles, notamment Beaujolais, Revermont, Bugey, Savoie, Grésivaudan, Diois et Cévennes. Si le traitement précédent, compte-tenu des précipitations de la semaine passée, ne doit assurer la protection que jusqu'au 16 ou 17, les derniers jours pourront être couverts à l'aide d'un produit à caractère curatif appliqué à la dernière limite (du 19 au 21 par exemple).

Dans les autres régions, attendre les avis de traitement contre la 2ème génération.

INFORMATIONS

OIDIUM (cépages sensibles) - En raison des conditions extrêmement favorables (temps chaud et humide sans pluie) du milieu de la semaine écoulée, on devra maintenir la protection jusqu'à nouvel ordre..

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES (pommier, poirier, pêcher) - Sur les seules plantations où la maladie peut être decélée, le traitement précédent devra être renouvelé d'urgence (s'il ne l'a pas été de suite après les pluies) dans toutes les régions détaillées au chapitre "vigne".

Dans les autres régions, il devra se placer de préférence entre le 19 et le 21 juin mais s'il a été appliqué quelques jours plus tôt, il n'y aura pas lieu de le renouveler avant les prochaines pluies importantes.

CARPOCAPSE (pommes, poires) - Le premier traitement devra être étendu aux dates et dans les régions suivantes:

	du 16 au 18 juin	du 21 au 23 juin
Ain	40, 43, 44, 51	42, 47
Ardèche	151	146
Drôme	123, 128, 135	126, 136
Isère	107, 110, 111, 115	104, 105, 108, 116
Loire	5	4, 8, 11, 14
Rhône	21, 37	11, 23, 25, 29, 31, 33, 35
Savoie	81, 85, 87	82, 88, 89
Hte Savoie	néant	63, 69

P88

Dans les autres régions, concernées par le bulletin précédent, un second traitement sera appliqué dès réception dans les plantations qui devaient être traitées entre le 6 et le

8 juin, entre le 22 et le 25 juin dans celles devant être traitées entre le 10 et le 13. Toutefois, de fortes précipitations survenant entre le 13 et le 22 nécessiteraient un renouvellement immédiat.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER (sur fruits) - Quelques attaques sur fruits se sont produites cette année par exception en 1ère génération mais le vol étant maintenant terminé dans la plupart des régions, il n'y a lieu de prévoir de traitement sur fruits contre cette première génération que dans la zone limite de culture du pêcher en direction des régions plus froides et dès réception.

COCHENILLE DU MURIER - Les sorties de larves ayant été très groupées fin mai-début juin, il n'y a pas lieu de renouveler le traitement.

POU DE SAN JOSE - Le premier traitement devra être effectué autour du 22 juin dans la zone Ardèche-Drôme. Sauf avis ultérieur contraire, il peut être prévu dans les premiers jours de juillet dans la région lyonnaise et les autres foyers de la circonscription.

On utilisera une des formules suivantes:
- oléoparathion, à raison de 500gr/hl au maximum d'huile blanche et 25gr/hl de parathion (renforcer éventuellement en parathion la formule à 3%)
- parathion émulsion ou poudre mouillable 25gr
- diazinon 25gr/hl
- métidathion 30gr/hl

MINEUSE DES FEUILLES DU POMMIER (stigmella malella) - Dans la région lyonnaise, les dégâts risquent de devenir sensibles avec la 2ème génération dont le vol est actuellement en cours. Un traitement devra lui être appliqué sensiblement à la date du 1er traitement "carpocapse". De sorte que l'emploi de produits polyvalents (parathion ethyl, oléoparathion, azinphos ethyl, phosalone) permettra de lutter simultanément contre les deux ravageurs.

CULTURES MARAICHERES ET DIVERSES

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE - ALTERNARIA SUR TOMATE - Dans les régions 131, 132, 133, 134, 142 et 152 seulement, le premier traitement ne devra être appliqué que 3 ou 4 jours après la première pluie prolongée survenue après le 15 juin.

DIVERS ENNEMIS DES PETITS FRUITS - Les conseils du bulletin du 4 juin restent valables, notamment en ce qui concerne l'oïdium du cassissier (sur groseillier à maquereaux également).

SEPTORIOSE DU CELERI - Les attaques importantes n'ont lieu qu'après le repiquage en juin, juillet, plus particulièrement à la suite d'orages. Dès cette période il faut traiter régulièrement tous les 8 jours environ avec un fongicide à base de: cuivre (250gr m.a./hl) oxyquinoléate de cuivre (60gr m.a./hl), manèbe, mancozèbe, captafol (160gr m.a./hl) doguadine (100gr m.a./hl), propinèbe (24gr m.a./hl) ou l'association carbatène + manèbe.

SUR CUCURBITACEES: ANTHRACNOSE ou NUILE ROUGE - Pulvérisations préventives pouvant être renouvelées tous les 8 jours en périodes humides avec manèbe ou mancozèbe (160gr m.a./hl).

CLADOSPORIOSE ou NUILE GRISE - Les fongicides cités ci-dessus sont également valables, les poudrages à base de trichlorotérinitrobenzène peuvent être également conseillés.

OIDIUM - Les fongicides suivants peuvent être utilisés binapacryl (50gr m.a./hl jusqu'à 21 jours avant la récolte), oxythioquinox (7gr5 m.a./hl), dinocap (25gr m.a./hl), drazoxolon (50gr m.a./hl jusqu'à 15 jours avant la récolte), bénomyl (15gr m.a./hl), thiabendazole (1000gr m.a./hl), méthyrimol (en arrosage au pied pour les concombres en serre). Le soufre n'est plus utilisable lorsque la température est supérieure à 30° à l'ombre.

TORDEUSE DES POUSSES DU PIN - En toutes régions, la date du premier traitement reste fixée 7 jours après celle du premier traitement contre le carpocapse.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux A.PITHIOUD	L'Agent technique de la Protection des Végétaux G.FERAND	Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX